



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0276

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Actions d'agglomération en faveur de la plateforme mobilité emploi-insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est au titre de l'année 2014**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beauteemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0276**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Actions d'agglomération en faveur de la plateforme mobilité emploi-insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est au titre de l'année 2014**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Objectifs

L'objet de ce rapport est de soumettre au Conseil de communauté, la participation financière 2014 de la Communauté urbaine de Lyon au titre des actions conduites par la plateforme mobilité emploi insertion portée par l'association Uni-Est.

L'association Uni-Est pilote depuis 2003 des actions permettant de lever les freins d'accès à l'emploi liés à l'absence de solution de mobilité.

En 2010, la Communauté urbaine et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) en sa qualité d'autorité organisatrice de transports (AOT), se sont engagés à la demande de l'association Uni-Est dans le cadre d'un appel à projet national "Des quartiers vers l'emploi, une nouvelle mobilité" en faveur du déploiement d'une plateforme mobilité-emploi-insertion, sur la base de territoires expérimentaux. Cet appel à projets est arrivé à échéance fin 2012.

Considérant l'intérêt de cette démarche et l'importance des besoins identifiés sur les territoires, les partenaires et les financeurs de ce projet ont accepté de pérenniser les financements du dispositif au-delà de l'appel à projet avec la volonté de développer une véritable plateforme d'agglomération.

La plateforme permet, via des dispositifs de mobilité adaptés et temporaires, de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en parcours d'insertion professionnelle : contrats aidés, contrats à durée déterminée (CDD) et contrats à durée indéterminée (CDI), formations professionnelles, stages, entretiens d'embauche.

Ces dispositifs sont uniquement accessibles sur prescription d'un référent de parcours (pôle emploi, mission locale, plan local pour l'insertion et l'emploi -PLIE-, structure d'insertion par l'activité économique -SIAE-, etc.) et interviennent en complémentarité des transports publics existants, lorsque l'offre de transport en commun "classique" s'avère inadaptée pour l'accès ou le maintien à l'emploi.

Plus largement, les objectifs poursuivis par la plateforme mobilité sont les suivants :

- coordonner et structurer les actions de mobilité et insertion existantes sur l'agglomération pour favoriser la cohérence d'ensemble des offres de mobilité,
- informer les professionnels de l'insertion et le public bénéficiaire,
- permettre aux personnes en insertion d'accéder à des dispositifs de mobilité à un tarif social,

- expérimenter et pérenniser de nouvelles actions, avec l'appui des territoires, puis assurer la diffusion de ces actions à l'échelle de l'agglomération,

- conforter le partenariat public/privé, notamment avec la fondation Peugeot Citroën (PSA), qui a alloué un programme de 350 000 € sur 3 ans pour la création d'une fresque numérique ("Serious Game") afin de lever les freins cognitifs dans l'accès à la mobilité pour les personnes les plus vulnérables.

b) - Compte-rendu des actions réalisées

Parcours-découverte du réseau TCL : organisés, en partenariat avec Kéolis, s'adressant aux publics en insertion et à leurs référents de parcours qui ont pu se familiariser à l'utilisation des transports en commun (40 personnes).

Fresque numérique : un jeu éducatif pour être mobile : "Ville lisible, un projet de recherche et d'expérimentation sur les apprentissages de la mobilité". Être mobile cela s'apprend : il s'agit donc de développer un moyen d'apprentissage via un jeu vidéo éducatif pour lever les freins cognitifs à la mobilité dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Institut de la ville en mouvement dans le cadre d'un partenariat avec la fondation Peugeot. La plateforme assure pour la Communauté urbaine le suivi de cette action. Elle a mobilisé les réseaux de l'insertion permettant à 6 structures volontaires et 50 bénéficiaires de participer à la phase test.

Information collective : auprès des professionnels de l'insertion (site internet, film, forum, etc.) : les outils créés sont présentés aux professionnels, bénévoles de centres sociaux et aux personnes lors de rencontres dédiées, ou de la participation de la plateforme à des forums emploi par exemple. Ils ont permis de sensibiliser plus de 280 professionnels sur l'agglomération en 2013. Ces professionnels sont des relais d'information potentiels pour environ 8 000 personnes en insertion.

Le transport micro-collectif (TMC) : cette action, portée par l'entreprise école, consiste à prendre des personnes à bord de navettes de 4 à 8 places, en des points prédéterminés, afin de les amener sur leur lieu de travail et d'effectuer, s'il y a lieu, la boucle retour. 2 navettes desservent actuellement le sud-est lyonnais (secteurs Pays d'Ozon et Grand Large). Elles concernent 24 communes. 122 personnes dont 60 % de publics en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ont bénéficié de 5 280 trajets en 2013 représentant 22 820 heures de travail pourvues. De septembre à novembre 2013, un partenariat avec la raffinerie Total en arrêt pour grand "nettoyage", a permis de mettre en œuvre une navette pour acheminer des personnes en insertion sur leur poste de travail.

La mise à disposition (MAD) de véhicules à tarif social : cette action, portée en 2013 par le Centre ressources mobilité, permet à des personnes d'emprunter un véhicule 2 roues (scooter et scooter électrique) ou 4 roues (voiture, voiture sans permis) pour se rendre sur leur lieu de travail. Ce service est actuellement implanté à Lyon-Perrache. Il a bénéficié en 2013 à 43 personnes dont 20 publics en CUCS dans le cadre de 100 mises à disposition correspondant à 1 244 jours de location. Le nombre de personnes bénéficiant de ce service a chuté de 80 % par rapport à l'année dernière.

La vélo-école : cette action, portée par l'association Pignon sur rue, propose des sessions de formation à l'apprentissage du vélo ou des actions de remise en selle. Une pédagogie adaptée permet d'apprendre les notions du code de la route, les règles de sécurité et les fondamentaux de la conduite à vélo. Les actions se sont principalement déroulées en partenariat avec le centre social de Cusset à Villeurbanne, le centre social de la Sauvegarde à Lyon 9°, la Maison de l'emploi à Lyon 8°, l'association Pass Rhône-Alpes et le Plan de revitalisation économique (PRE) de Chassieu. 76 personnes ont bénéficié d'une formation à l'apprentissage du vélo en 2013.

Les auto-écoles sociales : cette action portée par l'association Maison de l'enfance et de la jeunesse et Innovation & développement, propose une pédagogie adaptée aux publics en difficulté et un tarif maîtrisé pour le passage du code et du permis de conduire. En 2013, l'association Maison enfance jeunesse (AMEJ) a repris l'action avec la volonté de la rendre plus efficiente. Pour cela, en concertation avec l'ensemble des partenaires, elle a lancé un travail visant à coordonner les prescriptions et mieux adapter les parcours de formation aux publics. Cette période transitoire explique la baisse des publics touchés en 2013 qui sont au nombre de 350 personnes (contre 500 en 2012).

Ainsi, plus de 1 000 personnes par an bénéficient, aujourd'hui, d'une solution mobilité adaptée, conventionnée ou suivie par la plateforme mobilité emploi insertion.

En outre, la plateforme a également pu :

- mettre à jour le site Internet dédié à la plateforme mobilité : www.mobilite-vers-lemploi.org : fiches d'information territorialisées présentant l'ensemble de l'offre mobilité, à destination des conseillers emploi-insertion (nouvelles lignes de transports en commun lyonnais (TCL), nouveaux tarifs, nouvelles aides spécifiques, etc.,
- répondre à l'appel à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) "mobilité partagée et territoires durables" afin de proposer la mise en place d'un service de mise à disposition de vélos et vélos à assistance électrique à tarif social, articulé à des sessions de formation en vélo-école sociale lorsque nécessaire,
- élaborer un cahier des charges pour la phase test des parcours découverte du réseau TER avec la SNCF,
- mettre à jour l'enquête sur les pratiques et besoins en termes de mobilité : l'actualisation annuelle permet d'enrichir les données collectées auprès des personnes en parcours d'insertion sur plusieurs territoires de l'agglomération.

c) - Programme d'actions 2014

Pour l'année 2014, le programme est le suivant :

- poursuivre le travail en lien avec l'Institut de la ville en mouvement sur la fresque interactive pour faire évoluer l'outil vers un "Serious Game". L'objectif étant de pouvoir déployer, dès 2015, un process de formation auprès de l'ensemble des professionnels et des publics,
- organiser un séminaire international à Lyon sur la mobilité et l'inclusion sociale en partenariat avec l'Institut de la ville en mouvement,
- déployer l'offre de service Vélo à assistance électrique (VAE) en lien avec les territoires, suite à la sélection du projet par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet "mobilité partagée et territoires durables",
- tester et élargir les parcours découverts TER en partenariat avec la SNCF,
- sélectionner avec les partenaires de la plateforme un opérateur du service de mise à disposition de véhicule pour assurer une offre de services à l'ensemble des territoires de l'agglomération,
- participer à l'évaluation des actions concernées par la révision du plan de déplacements urbains (PDU),
- travailler en lien avec les partenaires sur les modèles économiques et les perspectives de la plateforme mobilité-emploi-insertion,
- créer plus de lien avec les plans de déplacements inter-entreprises et intégrer l'offre de service covoiturage aux outils de la plateforme.

Le budget global du dispositif s'élève à 571 500 €, dont 228 500 € d'ingénierie. La participation de la Communauté urbaine porte exclusivement sur l'ingénierie du dispositif pour un montant de 100 000 €, identique à la participation de 2013.

Action	Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Mobilité-insertion et animation de la plateforme mobilité emploi insertion (association Uni-Est)	achats	920	Communauté urbaine de Lyon	100 000
	charges fixes de fonctionnement	20 820		
	services extérieurs	89 250	Etat - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)	18 500
	autres services extérieurs	9 935	Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)	10 000
	charges de personnel	107 145	Fondation Peugeot Citroën (PSA)	100 000
	dotation amortissements et provisions	430		
	Total	228 500	Total	228 500

Les autres actions (MAD, TMC, etc.) sont financées par :

- la Région Rhône-Alpes : 127 500 €,
- l'Etat : 119 500 €,
- les Communes : 40 000 €,
- le Département du Rhône : 25 000 €,
- autres : 31 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 100 000 € à l'association Uni-Est au titre de l'animation de la plateforme mobilité-emploi-insertion de l'agglomération lyonnaise et des actions menées en faveur de la mobilité pour l'insertion pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Uni-Est définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° OP02O2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.